



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE PIE XII
À L'ASSEMBLÉE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER - C.E.C.A.***

Lundi 4 novembre 1957

C'est avec plaisir que Nous vous accueillons, Messieurs, et que Nous saluons en vous la première, et jusqu'ici l'unique, institution parlementaire européenne régulièrement constituée de représentants d'États différents. Nul n'ignore avec quel intérêt Nous avons suivi les efforts de fédération, qui se poursuivent depuis la fin du dernier conflit mondial, et en particulier le projet qui devait aboutir à la constitution de cette Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, munie de véritables pouvoirs gouvernementaux dans son propre domaine. L'idée en fut lancée au mois de mai 1950 dans un esprit à la fois audacieux et réalisateur, et dès l'année suivante un traité signé par les six pays que vous représentez lui donnait son expression. Ce traité entra en vigueur le 25 juillet 1952, et bientôt les premiers résultats économiques s'en faisaient sentir de façon favorable.

Un événement, comme la réunion de votre parlement à Rome, contribuera, Nous en sommes sûrs, à développer l'intérêt public pour les bienfaits d'une unité plus large que celle de la nation au sens traditionnel, et les esprits ne manqueront pas d'être frappés par l'augmentation de la production du charbon et de l'acier, par les prix plus justes dus à la suppression des barrières douanières et des mesures restrictives, par la réadaptation professionnelle des travailleurs, la libre circulation de la main-d'œuvre, dont les premières formes viennent si heureusement d'entrer en vigueur.

Une nécessité économique vitale impose aux États modernes de moyenne puissance de s'associer étroitement, s'ils veulent poursuivre les activités scientifiques, industrielles et commerciales qui conditionnent leur prospérité, leur véritable liberté et leur rayonnement culturel. Mais il est tout un ensemble de raisons qui invitent aujourd'hui les nations d'Europe à se fédérer réellement. Les ruines matérielles et morales causées par le dernier conflit mondial ont mieux fait

percevoir l'inanité des politiques étroitement nationalistes. L'Europe meurtrie et amoindrie sent le besoin de s'unir et de mettre fin aux rivalités séculaires. Elle voit les territoires jadis en tutelle arriver rapidement à l'âge de l'autonomie. Elle constate que le marché des matières premières est passé de l'échelle nationale à l'échelle continentale. Elle sent enfin, et le monde entier avec elle, que tous les hommes sont frères et appelés à s'unir dans le travail, pour prendre en charge toute la misère de l'humanité, pour faire cesser le scandale de la famine et de l'ignorance. Comment oser encore se retrancher dans un protectionnisme à courte vue, quand l'expérience a prouvé que semblables mesures entravent finalement l'expansion économique et diminuent les ressources disponibles pour améliorer le sort de l'humanité ?

Il serait erroné de croire que l'ordre nouveau naîtra de lui-même sous la pression des seuls facteurs économiques. La nature humaine alourdie par le péché n'engendre que le désordre si on la livre à ses seuls appétits. Il faut un droit reconnu, il faut un pouvoir capable de le faire observer. C'est un des avantages de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier d'avoir prouvé son utilité par des résultats tangibles. La plus grande stabilité des prix a fait prendre aux acheteurs et aux vendeurs l'habitude de commercer sur toute l'étendue du marché et le climat de confiance qui a été créé donne l'espoir que le traité sera bientôt élargi à des secteurs de plus en plus vastes. Actuellement en effet il ne peut assurer qu'un équilibre partiel car une partie trop importante des échanges économiques lui échappe encore.

Un autre bienfait de la CECA sur lequel Nous voulons insister, c'est le progrès social qu'elle amorce dans les États intéressés, en veillant à l'amélioration des conditions de vie des travailleurs, en assurant l'occupation des ouvriers licenciés par suite d'une mécanisation plus poussée, en maintenant le niveau des salaires, en procurant aux intéressés des indemnités d'attente, de transfert et d'adaptation technique, en fournissant des investissements destinés à créer de nouveaux postes de travail, ou à construire des habitations pour les familles ouvrières. Nous aimons en particulier à souligner la création récente d'une carte de travail de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier permettant à une première catégorie d'ouvriers qualifiés la libre circulation d'un pays à l'autre. Ce résultat, qui peut sembler tout simple au grand public, est en réalité le fruit de tractations laborieuses nécessitées par la diversité des législations du travail dans les pays de la Communauté, mais sa valeur symbolique et son importance pratique n'échappent à personne. L'égalité des conditions sociales qu'elle doit établir progressivement entre ouvriers de la même catégorie à travers l'Europe nouvelle, aura certainement de profondes répercussions humaines, et Nous formons le vœu qu'elle contribue à rapprocher les esprits et les cœurs dans une véritable fraternité.

Outre son profit d'ordre surtout matériel, l'œuvre de la Communauté mérite encore de retenir l'attention dans le domaine de l'information sociale. En effet, la publication régulière des renseignements de première main obtenus sur la situation du marché et de la production, la possibilité offerte à des syndicats de travailleurs de participer à des enquêtes sur les salaires à l'intérieur des entreprises, le financement de recherches sur la sécurité du travail ou sur les

maladies spécifiques, comme la silicose des mineurs, constituent de très notables services rendus au monde du travail et un titre de plus à Notre bienveillance.

Ce n'est pas que tout soit parfait encore, ni que tous les progrès récemment réalisés puissent être attribués à la CECA, mais les initiatives prises dans l'esprit du traité par les organismes qu'elle anime suscitent des expériences fructueuses et provoquent des changements qui, sans elle, auraient tardé davantage. Certains échecs même, par exemple dans le transfert de la main-d'œuvre de régions économiquement moins favorisées vers d'autres plus favorisées, ont fait apparaître aux yeux d'experts désintéressés la nécessité d'une politique économique plus hardie, plus compréhensive et à plus longue échéance en faveur des régions sous-développées d'Europe.

Une leçon morale d'énergie et de patience se dégage de la situation actuelle de la CECA, car elle n'a pu aboutir aux résultats substantiels déjà acquis que grâce à une longue préparation juridique et technique, faute de quoi jamais elle n'aurait triomphé des difficultés de tous ordres, qui se dressaient en face d'elle durant les premiers mois. Aujourd'hui bien des appréhensions sont calmées qui pouvaient paraître irréductibles, et l'on entrevoit que le mouvement créé ne peut plus s'arrêter, qu'il faut donc y entrer à fond et consentir les sacrifices temporaires, sans lesquels il ne saurait réussir.

Aussi est-ce une joie pour Nous de penser aux fruits d'ordre spirituel et humain, qui peuvent résulter de la mise en commun du patrimoine si riche de l'Europe. Quand nous parlons de patrimoine, Nous employons à dessein une parole de sens très large qui comprend avant tout des valeurs intellectuelles et morales. Il est nécessaire sans doute de baser l'entreprise d'union politique sur des données économiques certaines. Mais il faut compter encore davantage sur l'enrichissement et la stimulation que provoqueront certainement le brassage de cultures anciennes et profondes, la rencontre de tempéraments et de traditions complémentaires, l'exploitation commune d'un capital d'énergies personnelles et sociales accumulé par de longs siècles de conquêtes pacifiques : conquêtes sur les forces de la nature, qui ont aménagé, enrichi et embelli le territoire, conquêtes sur l'ignorance et l'erreur, qui ont donné naissance à la culture, à la science et à la vie spirituelle de l'Occident. Il ne s'agit pas d'abolir les patries, ni de fondre arbitrairement les races. L'amour de la patrie découle directement des lois de la nature, résumées dans le texte traditionnel des commandements de Dieu : « Honore ton père et ta mère, afin que tes jours se prolongent sur le sol que te donne le Seigneur, ton Dieu » (*Ex 20, 12*) ; toutefois, le devoir de reconnaissance pour les mérites et les travaux des aïeux engendre le plus souvent une préférence instinctive pour certaines formes de vie et de pensée, un attachement à des privilèges qui n'ont pas toujours ou qui n'ont plus leur raison d'être en face des obligations nouvelles créées par l'évolution rapide et profonde du monde moderne. Entrer dans une communauté plus vaste ne va jamais sans sacrifices, mais il est nécessaire et urgent d'en comprendre le caractère inéluctable et finalement bienfaisant. On constate d'ailleurs à cet égard un heureux changement dans l'opinion publique, mieux informée désormais grâce à la facilité des voyages, à l'abondance

de la documentation écrite et audiovisuelle, dont chacun peut profiter à moindres frais. Pour favoriser cette ouverture, l'apport d'un long atavisme chrétien assurera, Dieu aidant, la part de désintéressement sans laquelle il n'est pas d'union profonde et durable.

De même qu'on n'est arrivé aux accords actuellement en vigueur qu'au prix de longs efforts et d'une persévérance souple et tenace, on ne pourra franchir de nouvelles étapes sans déployer une grande énergie. Les résultats obtenus Nous font bien augurer de l'avenir, et Nous formons pour les travaux de votre assemblée les vœux les plus sincères. Les pays d'Europe, qui ont admis le principe de déléguer une partie de leur souveraineté à un organisme supranational, entrent, croyons-Nous, dans une voie salubre, d'où peut sortir pour eux-mêmes et pour l'Europe une vie nouvelle dans tous les domaines, un enrichissement non seulement économique et culturel, mais aussi spirituel et religieux. Aussi appelons-Nous sur votre assemblée la lumière et la force d'en-haut, en gage desquelles Nous accordons de grand cœur, à vous-mêmes ici présents, à tous ceux qui vous sont chers et que vous désirez recommander à Nos prières, Notre Bénédiction apostolique.

** Discours et messages-radio de S. S. Pie XII, XIX,*
Dix-neuvième année de Pontificat, 2 mars 1957 - 1er mars 1958, pp. 543-547
Typographie Polyglotte Vaticane

AAS 49 (1957), p.966-969.

L'Osservatore Romano 5.11.1957, p.1.

L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.46 p.1.

La Documentation catholique n.1265 col. 1497-1500.

Actes de S.S. Pie XII, vol. XIX, p.496-501.